



## Les hommes et les aires marines protégées



Laurent Mignaux / Terra

Les plages de la côte d'Opale, des espaces littoraux très prisés par les activités de loisirs.

**Les sciences humaines et sociales doivent aider la société à s'appropriier et à s'associer à la gestion des aires marines protégées. Elles doivent intégrer les futures stratégies de gestion.**

**F**aire davantage appel aux sciences humaines et sociales pour améliorer la gestion des aires marines protégées (AMP), c'est tout l'objet d'un séminaire qui s'est tenu en février à Brest à l'initiative de l'Office français de la biodiversité (OFB) et du Groupement d'intérêt scientifique HomMer. « *Quand on parle de protection du milieu marin, on ne parle pas d'écologie. C'est l'une des disciplines que l'on doit mobiliser, c'est évident, mais une aire marine protégée, c'est aussi un projet de territoire qui implique les usagers*

*et les populations qui l'entourent, souligne Diane Vaschalde, chargée de mission au service Évaluation, connaissance, usages des milieux marins à l'OFB. Une AMP n'est pas un morceau d'océan dans un labo. Il ya des gens qui y vivent, qui interagissent avec elle. Il faut donc prendre également en compte la dimension sociale des écosystèmes.* »

### Mobiliser et engager

Mobiliser et engager les acteurs et les citoyens dans la gestion des aires marines protégées est l'un des objectifs rappelés lors du colloque des aires marines protégées à Biarritz en octobre 2019 : il devrait intégrer la nouvelle stratégie des aires protégées en cours de préparation. « *C'est la première fois que l'on écrit noir sur blanc cet objectif dans la stratégie. Ce serait une réelle avancée. Cela met en avant l'importance de se connecter à la société, pointe-t-elle. La gestion de l'environnement n'est pas une affaire*

*de rapport entre la nature et les hommes, mais une affaire entre les hommes à propos de la nature.* » En citant Michel Serres et Jacques Weber, Gilbert David, directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), ouvre tout un champ de recherches. « *Quand on est gestionnaire d'une AMP, on gère le milieu marin, mais aussi des rapports avec les élus locaux, les institutions, les usagers. C'est en cela que depuis quelques années, les sciences humaines et sociales viennent en appui aux gestionnaires en leur apportant une nouvelle façon de voir le monde.* » Au-delà, l'idée est de travailler sur l'acceptation sociale des AMP. « *Une partie importante du travail est de décrypter les perceptions et représentations que les populations riveraines se font de la nature et de l'AMP. C'est ce qui va permettre de mettre ensuite en place des actions pertinentes.* » Et c'est aussi cela qui pourra conduire à transformer l'utilisateur et le citoyen en membre actif et convaincu de la protection de ces espaces naturels.

# Le projet Marha, un accélérateur

Lancé il y a deux ans, le Life Marha est un dispositif qui vise à améliorer l'état de conservation des habitats en mer. Pendant huit ans, il permettra d'améliorer la connaissance du milieu et de mettre en place des actions concrètes.

Le projet Marha (pour Marine Habitats) coordonné par l'OFB et financé au titre du programme européen Life contribue à la mise en place en France de la directive Habitat Faune Flore adoptée par l'Union européenne en 1992. « *Le Life Marha constitue une opportunité unique pour renforcer et accélérer la cohérence des politiques mises en œuvre par l'État en matière de protection des écosystèmes marins. Leur bon état de conservation est un objectif requis par trois directives européennes, souligne Fabienne Ricard, sous-directrice de la protection et de la restauration des écosystèmes littoraux et marins au sein de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES). Il s'agit d'un projet stratégique pour le MTES, et conséquent en termes financiers : il représente une somme de 22,3 millions d'euros sur la période 2018-2025* ».

Marha garantit ainsi une capacité d'intervention importante, dans la durée, au service d'actions devant améliorer l'état des écosystèmes marins des sites Natura 2000.

Le premier volet du projet, mené de 2018 à 2019, a permis de renforcer les connaissances des habitats marins et d'affiner les moyens pour accompagner la réduction des pressions exercées par les activités humaines terrestres et maritimes sur eux.

Il a été établi que, sur les neuf grandes catégories d'habitats marins de l'hexagone, seuls les récifs de Méditerranée et les grottes marines de l'Atlan-



Florian Labadie / Office français de la biodiversité

Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la Pointe de Saire : un cœur de biodiversité !

tique sont aujourd'hui jugés dans un état favorable. Un deuxième volet s'ouvre désormais, qui verra le déploiement sur le terrain d'actions concrètes. « *La phase 2 du projet se concentrera notamment sur la restauration de l'état de conservation des sites sur lesquels la préservation des habitats est considérée comme prioritaire, car ces sites sont exposés à des pressions importantes* », souligne Fabienne Ricard. Sur le terrain, l'effet du programme se fait déjà sentir. « *Les bénéfices du dispositif sont multiples et vraiment importants, analyse Thomas Cosson, chargé de mission Natura 2000 et biodiversité au Parc naturel régional du Morbihan. C'est un soutien en termes de moyens humains et financiers qui permet d'aller plus loin dans les actions et d'en engager de nouvelles. Surtout, il s'inscrit dans le temps.* »

Le projet permet ainsi de créer des synergies très fortes. « *C'est ce que j'appelle la « dynamique Marha » : il y a une fluidité dans le réseau d'informations qui permet aux différents acteurs d'amplifier la connaissance réciproque des projets des uns et des autres. On sait qui fait quoi, comment, et on peut ainsi trouver des pistes de convergence et de synergie des projets.* »

« *L'enjeu n'est pas seulement environnemental, souligne Alain Pibot, coordinateur national du projet Life Marha au sein de l'Office français de la biodiversité à Brest. L'économie maritime représente 14 % du PIB français. Plus de 75 % de cette activité, le tourisme balnéaire, la plaisance, la pêche et la conchyliculture, est directement dépendante du bon état écologique des habitats* ».

## 3 questions à...



Marine nationale

Vice-amiral d'escadre  
Philippe Dutrieux  
Préfet maritime  
de la Manche  
et de la mer du Nord.

## “ Premier grand défi : concilier les usages

### Quels sont les défis de la protection des habitats Natura 2000 sur votre façade ?

La façade Manche et mer du Nord est concernée par trois types d'habitats particuliers d'intérêt communautaire : les herbiers de zostère autour des îles Chausey et sur les côtes de la Manche ; les falaises et plateformes intertidales abritant des « communautés des calcaires du littoral » et l'un des plus importants sites de récifs d'hermelles d'Europe, dans la baie du Mont Saint-Michel. Notre premier grand défi de protection de ces habitats est la conciliation des usages, compte tenu de l'étroitesse

de la façade. L'autre défi est l'appropriation des objectifs de gestion par les usagers des zones concernées. La protection passe d'abord par la sensibilisation, ainsi qu'une bonne gouvernance locale.

### Quelles sont vos principales attentes du projet Marha ?

Le projet Marha nous apporte des financements permettant de mobiliser des moyens humains et d'accomplir des actions de gestion et de conservation accrues. Entre 2018 et 2023, le projet Marha contribue à l'avancement de cinq documents d'objectifs sur la façade,

à deux appels à candidatures pour des actions de conservation et au financement d'enquêtes sur les habitats marins.

### L'efficacité de la gestion est-elle une de vos priorités pour Natura 2000 ?

La démarche Natura 2000 est basée sur une gouvernance collective ainsi qu'une gestion équilibrée et durable d'habitats et d'espèces représentatifs de notre biodiversité. Un site géré efficacement est donc un site où l'ensemble des acteurs est investi dans la conservation de l'environnement et où ce dernier est protégé : un cercle vertueux que je défends.

# Le projet Marha en action

La première opération d'enlèvement de chaluts perdus en mer a été engagée dans le parc marin de la Côte Bleue l'automne dernier, grâce au signalement d'un pêcheur qui les avait repérés sur des roches coralligènes dans un site Natura 2000 du parc.

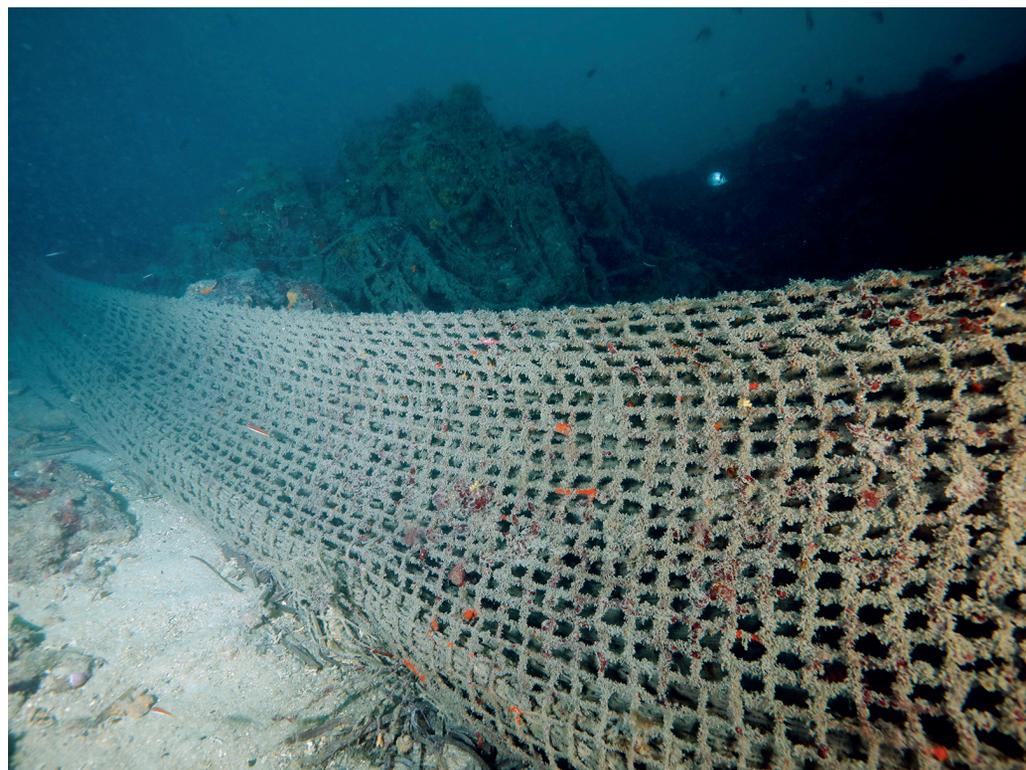
« Nous connaissons la volonté du parc de se lancer dans la récupération de ce type d'engins, j'ai fait une vidéo et je leur ai montrée », se souvient William Tillet, 1<sup>er</sup> prud'homme de pêche de Martigues. Avant tout, il convient de vérifier l'opportunité de cet enlèvement pour évaluer les conséquences. « Il faut savoir comment les enlever sans détruire ce qu'il y a autour, surtout si le filet est là depuis un moment. Le remède peut parfois être pire que le mal, il n'y a pas de place pour l'amateurisme », explique-t-il.

Pour cela, l'Institut méditerranéen d'océanologie (MIO), en concertation avec les services de l'OFB, a développé une méthodologie pour déterminer quels engins devaient être retirés. « Nous avons mis au point un protocole qui permet de quantifier l'impact des engins de pêche perdus afin de déterminer et prioriser les actions d'enlèvement », souligne Sandrine Ruitton, chercheuse au MIO. Les observateurs quantifient en plongée les espèces capturées, arrachées ou abîmées par ces filets. « Nous évaluons également autour de ces engins de pêche les espèces qui présentent un intérêt particulier. Nous prenons aussi en compte l'altération de la fonctionnalité écologique de l'habitat. » Grâce à l'ensemble de ces indicateurs, un chiffre de cumul des impacts est produit. Plus il

est élevé, plus l'action d'enlèvement est prioritaire. Au vu de ces résultats, le parc marin a donc décidé d'agir. Reste encore à définir le mode opératoire. « Au sein du parc, nous avons des brevets de plongeurs, mais vu la taille des engins de pêche à enlever, nous n'avions ni les moyens nautiques, ni les qualifications pour le faire », explique Benjamin Cadville, chargé de mission du parc.

## Un succès duplicable

Les filets pèsent en effet entre 600 kg et une tonne chacun, en fonction de la concrétion qui s'y est agrégée. Le coût de leur enlèvement par une entreprise spécialisée s'élève à près de 27 000 euros, difficile à financer sur le budget du parc. En revanche cette opération pouvait intégrer le projet Marha qui prévoit la récupération des macrodéchets qui menacent des habitats. « Ce qui était intéressant, c'est que le budget, financé à 60 % par l'Europe et 40 % par l'OFB, était immédiatement disponible, complète Mathilde Labbé, chargée de mission Life Marha à la délégation Méditerranée de l'OFB. Le travail préparatoire était parfaitement clair et nous avons pu agir vite. » Cette première opération, menée en partenariat avec un gestionnaire et un organisme de recherche, est un succès et peut être dupliquée ailleurs. « L'objectif, c'est que l'OFB puisse participer à des campagnes de prospection et d'enlèvement dans les AMP de la façade, en encourageant l'utilisation du protocole d'évaluation et grâce aux associations qui œuvrent déjà dans ce domaine », souligne Anne Salvado, chargée de mission à la délégation Méditerranée de l'OFB. On dénombre aujourd'hui plus de 1 400 engins de pêche de tous types perdus sur la façade méditerranéenne.



Les filets pèsent entre 600 kg et une tonne chacun.



**Actes** Les actes du colloque national des aires marines protégées organisés par l'OFB et le comité français de l'UICN en octobre dernier à Biarritz sont disponibles sur [www.colloque-amp.fr](http://www.colloque-amp.fr). Ce colloque a permis à la communauté maritime de contribuer aux travaux d'élaboration de la nouvelle stratégie nationale des aires protégées qui est attendue au 1<sup>er</sup> semestre 2020.

## 350 000 euros

d'amende au titre de la réparation du préjudice écologique. C'est le montant historique infligé à des braconniers par le tribunal correctionnel de Marseille à la suite d'une plainte déposée par le Parc national des Calanques. Quatre plongeurs en apnée répondaient de faits de pêche en zones interdites.

**OBSenMER** L'obligation de déclaration des captures accidentelles de mammifères marins est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ces déclarations obligatoires doivent être réalisées avec les outils déclaratifs standards (fiche de pêche, journal de pêche, journal de pêche électronique). Les marins pêcheurs peuvent aussi contribuer à une meilleure connaissance de l'interaction entre leur activité et les mammifères marins en renseignant leurs observations et leurs éventuelles captures de manière plus précises sur l'application OBSenMER, programme ObsEnPêche. Disponible depuis fin février, une vingtaine de pêcheurs y ont déjà contribué.

# Les canyons de Méditerranée dévoilés

En 2008 et 2010, deux campagnes d'exploration d'envergure ont permis l'exploration de 37 canyons situés entre 300 et 700 mètres de profondeur sur toute la façade méditerranéenne française.

Les résultats ont révélé des différences importantes entre les canyons, aussi bien sur le plan géologique que sur la biodiversité.

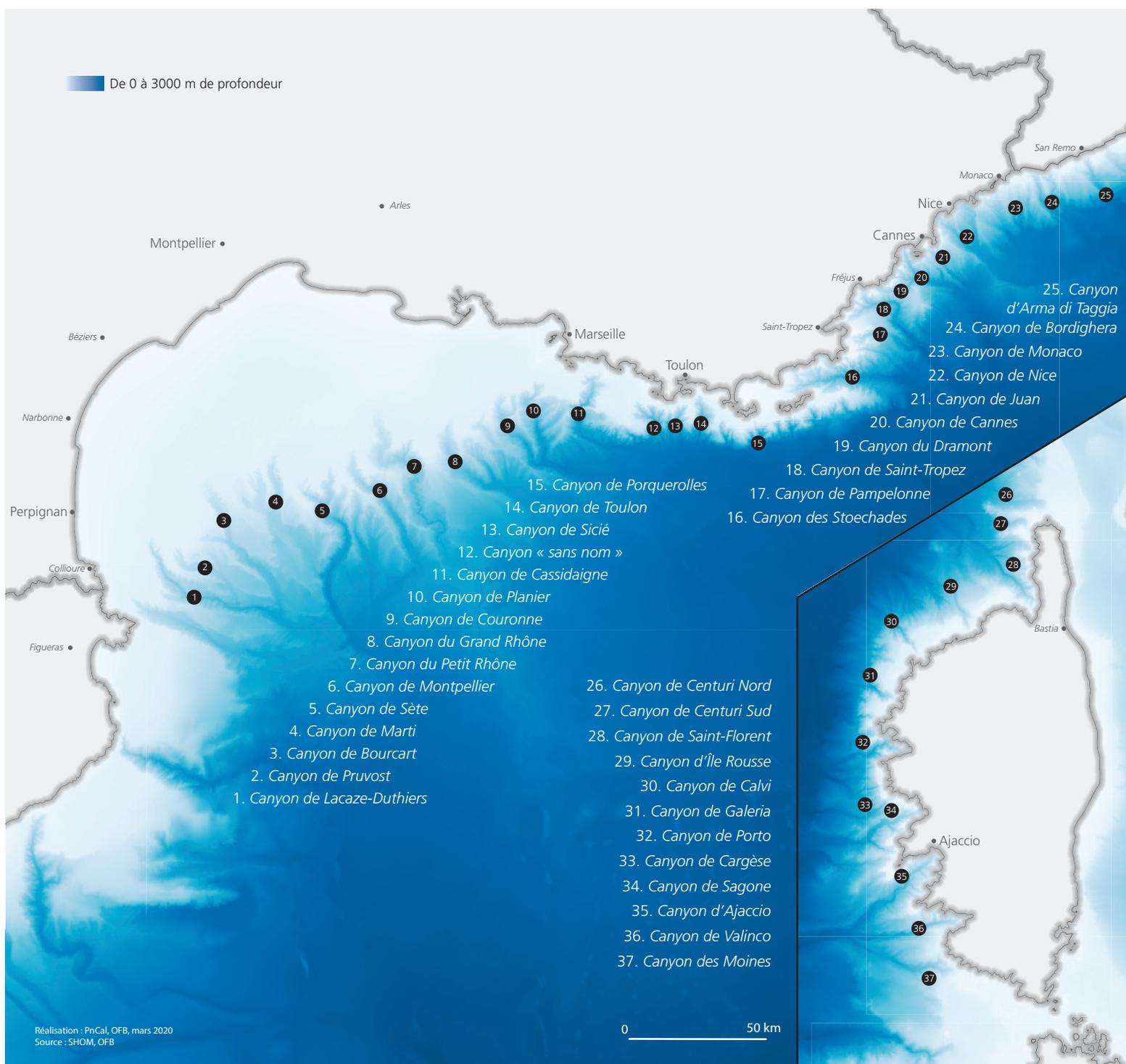
Certains canyons, comme ceux de Lacaze-Duthier<sup>(1)</sup>, au large de Collioure, et de Cassidaigne<sup>(11)</sup>, au large de Marseille, bénéficient d'une richesse remar-

quable. On y a trouvé notamment la présence de coraux blancs, très rares en Méditerranée. Une richesse prise en considération dans le cadre de la création du parc naturel marin du golfe du Lion (2011) et du parc national des Calanques (2012).

Au large de la Corse a été mise en évidence une composition faunistique très particulière avec des assemblages d'espèces jamais observés. Une biodiversité désormais intégrée dans le parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

Malheureusement, on a aussi découvert dans ces milieux profonds, près de la côte comme au large, de très nombreux déchets : engins de pêche, plastique, métal ou caoutchouc, débris de construction... Une invitation à lutter contre cette pollution insidieuse.

Une exposition, « Plongée au cœur des canyons », ludique et immersive, a été inaugurée à l'espace Ville-neuve-Bargemon à Marseille le 14 février. Suspendue le temps du confinement sanitaire, l'exposition est en place jusqu'au 21 juin au moins. [www.expocanyons.fr](http://www.expocanyons.fr)



[www.ofb.gouv.fr](http://www.ofb.gouv.fr)

Directeur de la publication : Pierre Dubreuil – Rédactrice en chef : Agnès Poirer – Rédacteur : Pierre-Baptiste Vanzini – Ont participé à ce numéro : Lisa Briot, Céline Fontaine, Hélène Rossignol – Agence française pour la biodiversité : 16, quai de la Douane - CS 42932 / 29 229 Brest cedex 2